



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 25302

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la proposition de la Commission européenne de mettre fin à l'expérimentation d'un taux de TVA réduit pour le secteur de la coiffure. Les pays où a été appliqué le taux réduit pour ce secteur ont constaté que ce dispositif avait favorisé de manière significative la création d'emplois et renforcé la structure des entreprises de la coiffure par une augmentation du nombre de salariés. Cette expérience a aussi eu pour effet de pondérer très fortement la hausse mécanique des prix des prestations coiffure par rapport au rythme de l'inflation et les autres secteurs des services. Tout cela se retrouve aujourd'hui remis en cause par la décision de Bruxelles. Il lui demande s'il envisage de proposer à la Commission européenne d'intégrer la coiffure dans les secteurs qui, au plan européen, pourront bénéficier d'un taux de TVA réduit.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25302

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7218

Question retirée le : 29 septembre 2003 (Retrait pour cause de question identique)